

Secteur PA – PH – AAD - SSIAD

Retrouvez ci-dessous les comptes rendus des réunions téléphoniques hebdomadaires entre l'ARS et les Fédérations :

Réunion téléphonique DG ARS / Fédérations du 3 juin

Situation déconfinement des EHPAD : renvoi de la [FAQ actualisée](#)

Il y a des ambiguïtés sur la date de début de la prise en charge ambulatoire pour les IDEL en SSIAD (demande des URPS).

Tests :

Facturation des dépistages collectifs en hébergement collectif : test virologique = circuit de facturation valable pour EHPAD, résidence service, ESMS pour personnes handicapées et personnes en difficultés sociales SALARIES ET RESIDENTS

- ⇒ Tests rétroactivement pris en charge par la CPAM moyennant une convention + un bordereau à remplir depuis avril par la CPAM
- ⇒ Maintenant bordereau co-signé par le directeur de l'ESMS et le laboratoire est transmis à la CPAM

Si les tests sont faits par une équipe mobile d'un hôpital public = existe un bordereau récapitulatif spécifique mensuel envoyé à la CPAM par l'établissement public.

Assouplissement des conditions de visites/animations/... dans les EHPAD

Consignes mises à jour ce weekend. Un courrier a été rédigé à destination des EHPAD co-signés ARS/Département

L'idée est que les EHPAD puissent revoir les conditions de déconfinement en chambre et reprise des visites et des activités (animations et intervenants extérieurs).

L'ARS reçoit des demandes des familles. Certains établissements ont des réticences à « ré-ouvrir leur établissement à l'extérieur ».

Retour des fédérations : C'est une réalité que les établissements peuvent avoir des lectures différentes. La liberté faite à l'équipe pluridisciplinaire de choisir si les conditions d'assouplissement sont possibles notamment au regard des disponibilités ressources humaines, de la situation épidémique, ...est appréciée.

Quid du traitement des réclamations : l'ARS renvoie à l'établissement en leur demandant de bien vouloir répondre aux familles sur les explications des raisons qui amènent à prendre ou conserver certaines mesures. L'ARS fournit également des éléments de langage. L'ARS demande à ce que les établissements s'ouvrent plus surtout s'il n'y a pas eu de cas COVID.

Accueils de jour

Zone verte = accueil de jour autonome peut rouvrir

Si entrée séparée et mesures barrières respectées, on peut envisager une réouverture. Critère d'admission stricte puisqu'il s'agit de prioriser les personnes (répit de l'aidant, ...).

Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'équipe ARS (Nadia Mainy - Adeline Rochat - Rachel Blanc) pour étudier au cas par cas pour tous les aménagements possibles, les conditions de reprise par mail

Campagne budgétaire

L'ARS précise que les notifications de recettes seront transmises courant du mois de juillet.

La prime COVID, la prime Grand âge, ainsi que la compensation des recettes d'hébergement pour les EHPAD, seront versées, en une seule fois, courant du mois de juillet.

Prime COVID

Une enveloppe nationale de 750 M€ de financements complémentaires est prévue pour le versement de la prime :

- 506 M€ à destination du secteur personnes âgées
- 244 M€ à destination du secteur personnes handicapées

Les financements attribués à la région Bourgogne Franche-Comté sont les suivants :

- 24,8 M€ à destination du secteur personnes âgées
- 12,7 M€ à destination du secteur personnes handicapées

Les personnels des 8 départements de la région, inclus dans les 40 départements les plus touchés par l'épidémie, bénéficieront de cette prime exceptionnelle à hauteur de 1 500 €.

L'ensemble des crédits seront attribués, par l'ARS BFC, au mois de juillet.

L'agence informe sur les premiers éléments de cadrage quant à l'attribution de cette prime, en attente de la parution d'une instruction complémentaire dédiée :

- Période concernée : du 1^{er} mars au 30 avril 2020 ;
- Pour l'ensemble des personnels présents (sauf personnel intérimaire), y compris en télétravail, sans distinction du temps de travail effectif ;
- En cas d'absence des personnels, sur la période concernée, allant de 15 à 30 jours, un abattement de 50% de la prime sera opéré ;
- Pour les personnels absents au-delà de 30 jours, sur la période concernée, la prime ne sera pas attribuée.

Des précisions restent à venir, en particulier sur les modalités d'attribution de la prime à destination des SPASAD expérimentaux. L'agence est également en discussion avec les conseils départementaux sur la question de l'attribution de la prime pour les établissements et services de leurs compétences exclusives.

Les éléments seront versés par la CPAM en une seule fois et non par 1/12^{ème}

En région, l'ARS BFC notifiera aussi le taux de réactualisation la convergence et les places nouvelles.

Les ESMS auront 100% de leur prime en juillet

L'ARS allouera 100% de la prime pour la totalité des salariés pour les ESMS qui sont sous financement exclusif et conjoint ARS (résidence autonomie, SPASAD, FAM....)

Des échanges existent avec les Conseils Départementaux, mais l'ARS n'a pas de visibilité sur les arbitrages qui seront rendus par les départements pour les ESMS relevant de leur compétence exclusive (SAAD compris)

Titulaire contractuel apprenti et personnel en renfort SAUF INTERIM

Tous les salariés : ASH IDE

- ✓ Présence effective sur la période du 1^{er} mars au 30 avril
- ✓ Abs entre 15 et 30 jours = 50% prime
- ✓ Abs > 30 jours = pas de prime
- ✓ Pas de proratisation si temps partiel

Fédérations :

Absence pour cause de suspicion de cas COVID :

Contrat aidé ?

Si un ESMS de droit privé décide de verser la prime en juin, quid des modalités de versement de la dotation (exonération des charges ...) ?

Prime accordée pour les SSIAD et SPASAD : quid des personnels en SSAD ?

Les personnels des sièges sociaux ont-ils droit à la prime ?

Réponse ARS : il y aura à tenir compte des absences liées au COVID

Réponse ARS : il y aura une décision de l'employeur pour déterminer les critères d'attribution

Réponse ARS : ne sait pas répondre en l'absence de parution de la circulaire et du décret

Réponse ARS : pour les SAAD qui ne sont pas du tout financés par l'ARS et dépendant uniquement des CD, la prime ne passera pas par l'ARS. La distinction pour les personnels des SPASAD expérimentateurs n'est pas encore clarifiée au niveau national

Réponse ARS : tous les sièges sociaux ne sont pas organisés de la même façon. L'ARS sera vigilant à ce que tous ceux qui ont droit puissent le percevoir

=> Globalement l'ARS attend la parution d'une instruction complémentaire pour tous les détails liés aux modalités d'attribution de la prime

Prime Grand âge :

La prime Grand âge sera également versée en une seule fois, au mois de juillet, pour la fonction publique hospitalière, selon la règle des 118 € à destination des agents éligibles.

- ✓ Secteur public : tous les personnels à/c 1^{er} janvier 2020

✓ Secteur fonction publique territorial : à/c 1^{er} mai 2020

Compensation des pertes de recettes hébergement pour les EHPAD :

Une enveloppe de crédits non reconductibles nationaux d'un montant de 511 M€ est attribuée afin de compenser les surcoûts générés par la crise sanitaire pour le secteur personnes âgées, dont 280 M€ sont dédiés à la compensation des pertes de recettes d'hébergement.

L'enveloppe dédiée à la région Bourgogne Franche-Comté est de 12 M€.

La compensation des pertes de recettes est prévue aussi bien pour l'hébergement permanent que temporaire, pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2020, par rapport aux recettes constatées sur la moyenne des trois derniers exercices.

La compensation financière s'effectuera au regard du taux d'occupation réalisé, du taux d'occupation moyen constaté sur les 3 derniers exercices.

Une formule de calcul sera appliquée. Elle prendra en compte ces taux d'occupation ainsi que le tarif d'hébergement journalier national moyen (60,22€) et le ticket modérateur fixé à 5,52 € par jour.

Une formule dédiée sera également appliquée à destination des accueils de jours avec un montant de compensation financière fixé à 30 € par jour.

Question fédération :

La référence au TO 90% a été enlevée ?

Période de référence = crise mais la montée en charge va perdurer (perte de recette car les entrées ne vont pas reprendre du jour au lendemain)

Réponse ARS : période 1^{er} mars 31 mai pour l'instant

Décote de 10% mais plus de plafond à 90% (à l'identique des remboursements assureur remboursement à 90% des pertes d'exploitations). Attention c'est calculé au tarif de 65.74€.

L'instruction viendra préciser les choses mais les surcoûts ne seront jamais compensés à 100% des pertes de recettes constatées.

La question du choix des 3 dernières années a été plusieurs fois discutée au niveau national. C'est un arbitrage.

ATTENTION LES DELAIS VONT ETRE TRES CONTRAINTS.

UNE PREMIERE MOUTURE DE TRAME VA ETRE TRANSMISE AUX FEDERATIONS POUR COLLECTER CES INFOS = remarques à remonter à Agathe Burtheret

Les trames ne seront pas envoyées aux ESMS pour ne pas créer de confusions avec ce qui sera la version finale

Fédérations : problème des délais contraints alors même que nous n'avons pas tous les éléments définitifs.

Est-il possible d'envisager un réajustement au mois d'août si besoin ?

Réponse ARS : normalement la circulaire devrait arriver le 8 juin

Délai de transmission au 15 juin : les ESMS auront la période du 8 au 15 juin pour transmettre les éléments de calcul : éléments relatifs au versement des deux primes (secteur PA et PH) et ceux relatifs aux pertes de recettes (PA)

Séances de rattrapage pour les surcoûts qui n'auraient pas été remontés prévues dans les textes en octobre/novembre : les effectifs de l'ARS ne permettront pas de rattraper au fil de l'eau

En fin d'année, la visibilité sera plus facile pour rattraper.

Pour l'instant tous les ESMS touchent 1/12 -ème de leur dotation secteur PH quel que soit leur TO.

Catherine SERRE, Directrice URIOPSS BFC

Céline BLONDEL, Conseillère technique Gestion-Tarifification, URIOPSS BFC

CONTACT :

Pour toute information relative à la prime COVID, à la prime Grand Age et à la campagne budgétaire, vous pouvez contacter **Céline BLONDEL, conseillère technique gestion-tarifification, URIOPSS BFC, c.blondel@uriopss-bfc.fr – Tel 06 30 16 45 94**

Réunion téléphonique DG ARS / Fédérations 29 mai

Présents ARS : Olivier Obrecht--Anne-Laure Moser – Rachel Blanc

Fédérations : FHF FHP FEHAP FNEHAD FNMF SYNERPA -URIOPSS

Pierre Pribile est en réunion avec Monsieur le Préfet et le Ministre. Venue du ministre Olivier Véran à Dijon car il lance les concertations de terrain sur le Ségur de la santé avec la CRSA. Echange prévu de 2 heures

Point de situation :

La bonne nouvelle est le passage en vert et les indicateurs sont positifs depuis plusieurs jours.

Déconfinement : période d'accalmie effective dans les établissements de santé. Situation rassurante mais liée au confinement et au maintien des gestes barrières. Observation très attentive des nouveaux cas.

Flux de nouveaux cas quotidiens étonnamment inférieur à l'attendu : environ une quarantaine de nouveaux cas quotidiens (modélisation sur une base entre 150 et 200). Est-ce que les personnes ne se font pas dépistées ? => Rappel de la nécessité de la protection collective

Dialogue social prime et Problématiques Ressources Humaines

Les fédérations font remonter que la question de la prime génère une situation de tension dans cet entre-deux de continuité/reprise notamment par rapport aux ressources humaines.

Les disparités de traitement entre secteur public/secteur privé ainsi que secteur médico-social et social sont ingérables en sortie de crise....

Prime Covid : c'est un vrai sujet : les organismes gestionnaires sont dans une réelle difficulté

Réponse ARS : versement prévu pour le mois de juillet. La DGCS est en cours de finalisation des outils de recueil pour le versement. Ils seront portés à la connaissance des conseils départementaux qui pourront (ou pas) l'utiliser pour les secteurs relevant de leur seule compétence - Conscience du caractère d'urgence et cela est bien remonté au national.

Les fédérations demandent si l'ARS a connaissance des positions des conseils départementaux au sujet de la prime ? :

Réponse ARS : Pas d'information à ce sujet

Déconfinement et reprise d'activité notamment dans les Ehpad : Courrier ARS auprès des établissements et services pour leur rappeler les conditions de reprise des visites et du fonctionnement ; organisation des visites, reprise des animations, des interventions extérieures...

Il faut que les établissements puissent revivre « à leur rythme ». L'ARS donne un cadre mais tient compte des situations que les établissements ont connues.

Financements et surcoûts

Les fédérations indiquent que s'il y a des surcoûts pendant la crise mais il y en aura après. La réorganisation indispensable des services pendant le confinement puis le déconfinement et la montée en charge des reprises d'activité à temps plein vont impacter fortement la gestion et la trésorerie des organismes gestionnaires. Il faut pouvoir avoir une visibilité rapide sur ces sujets.

CPOM : assurance du maintien des dotations quel que soit le niveau d'activité ?

Réponse ARS : revient vers nous sur ce sujet. Ce sont des sujets techniques pour lesquels les éléments sont en train de se mettre en place. Des réunions spécifiques vont s'organiser.

Catherine SERRE, Directrice URIOPSS BFC

Questions communes FEHAP-NEXEM-URIOPSS :

N'ayant pas pu répondre à l'ensemble de nos questions à la réunion de mercredi 27 mai, l'ARS nous a proposé un temps d'échange ultérieur. C'est Nadia Mainy qui nous a répondu.

En préalable de la réponse aux questions gestion, Nadia Mainy précise que suite à nos remontées les CMPP se verront doter d'une boîte supplémentaire de masques dès la semaine prochaine.

A noter que la livraison de cette semaine a été dégradée car l'ARS BFC n'a pas pu être livrée conformément aux prévisions sur la dotation Etat (dû aux difficultés sur le marché international).

Question gestion tarification:

- **A qui doit être adressée la prise en charge des tests prescrits par le médecin-coordonateur pour des patients et résidents d'un Ehpad lorsqu'il est en Ehpad sous tarif global?**

O Si CPAM = auprès de quel interlocuteur et sous quelle modalité (tableau de référence? compte spécifique? tableau Excel)

O Sinon Ars dans le cadre des surcoûts Covid ?

Réponse ARS: Pour l'instant pas de visibilité auprès de la CPAM qui identifie très mal le secteur médico-social sur ce champ. La question leur a été envoyée mais pas de réponse claire à ce jour. L'ARS indique que pour le moment il faut garder toutes les factures liées aux tests comme éléments de surcoûts Covid. Des CNR seront toujours possibles pour financer ces coûts au cas où les autres modalités ne seraient pas possibles.

- **PRIAC 2020 : où en est-on du programme d'investissement sur le secteur PA/PH?**

O Qu'en est-il pour les établissements qui avaient des projets de restructuration en cours ou en projet?

Réponse ARS: Il n'y a pas de changement par rapport à la programmation PRIAC présentée en fin d'année 2019 en réunion ARS/Fédération. >>> [PRIAC Actualisation 2019-2023](#)

Concernant le PAI : Les délais pour recevoir les éléments de cadrage du national étaient fixés au 31 mai. Nous sommes donc hors délai et sans cadrage pour 2020. Cela ne remet pas en cause les engagements pris antérieurement. L'ARS reconnaît volontiers que cela pose problème pour faire les PPI. Cela sera remonté au national également. Concernant la DRL, l'ARS est toujours en attente du retour du national (ça devrait arriver...)

>>> [Lire la suite](#)

La réunion téléphonique de ce jour portait sur les points suivants :

- Doctrine tests : nouvelle doctrine envoyée
- Développement de l'outil de suivi des places disponible en ESMS
- Primes
- Canicule et COVID
- Facturation SSIAD et IDEL

>>> [Compte-rendu de la réunion du 27 mai 2020](#)

Questions communes FEHAP-NEXEM-URIOPSS :

- Quelle est la doctrine pour l'accueil des stagiaires? Les écoles sollicitent les adhérents, peuvent-ils reprendre des stagiaires ?
- Existe-t-il des différences d'accueil en fonction des secteurs personnes âgées/personnes handicapées ? (Ehpad ou autres ?)
- Est-ce que le passage en zone verte (évolution au 2 juin ?) va entraîner une révision des différents protocoles et plus particulièrement :
- ESA : Quand une reprise des activités ESA à domicile est-elle envisageable et sous quelle modalités ?
- Question gestion tarification : aucune des questions gestion tarification n'a pu être abordée faute de temps. Engagement de l'ARS à fournir une réponse par mail prochainement.

>>> [Lire les Questions/Réponses communes FEHAP-NEXEM-URIOPSS](#)

Réunion ARS / FEDERATIONS du 20 mai 2020

La réunion téléphonique portait sur :

- Foire aux questions
- Facturation soins infirmiers en SSIAD
- Facturation des tests
- Masques
- Vacances d'été
- Accueil de jour EHPAD
- Préparation de l'été et des fortes chaleurs
- Disponibilité des places
- Primes

>>> [Compte-rendu](#)

Organisation particulière du fait du contact tracing. Damien Patriat est mobilisé sur cette mission spécifique ; Nadia Mainy, Adeline Rochat et Rachel Blanc seront nos interlocuteurs principaux. Les référents territoriaux demeurent.

>>> **Foire aux questions** : [Document ARS BFC « Foires aux questions – 18 mai 2020 »](#)

Réponses de l'ARS aux questions des adhérents des fédérations FEHAP / NEXEM / URIOPSS Réunion du 20 mai 2020

>>> [Questions/Réponses](#)

Réunion ARS / FEDERATIONS Direction de l'Autonomie du 15 mai 2020

Plan de reprise d'activité – Secteur Personnes en situation de handicap

>>> [Compte-rendu](#)

Réunion ARS / FEDERATIONS du 15 mai 2020

La réunion téléphonique portait sur :

- Point de situation
- Secteur personnes âgées et personnes handicapées
- Dialogue social prime et problématiques ressources humaines
- Garde d'enfants
- Masques
- Financements et surcoûts

>>> [Compte-rendu](#)

Réunion ARS / FEDERATIONS du 13 mai 2020

La réunion téléphonique du jour portait sur :

- Les primes
- Les masques-blouse
- Les tests
- Le paiement des actes infirmiers en SSIAD
- Secteur PA : admission en EHPAD et test, accueil de jour, Plan de reprise, Plan bleu, Pasa
- Plan de reprise d'activité PH
- Reprise du travail pour les personnes vulnérables
- Tracing
- Formation paramédicale
- ...

>>> [Compte-rendu de la réunion](#)

>>> [Questions / Réponses FEHAP – NEXEM – URIOPSS BFC de la réunion du 13 mai](#)

Réunion ARS / FEDERATIONS du 7 mai 2020 - La réunion téléphonique de ce jour portait sur :

- Point de situation
- Déconfinement : garde d'enfants, tests, tracing ...
- ...

La BFC est toujours dans le rouge. C'est le reflet du passé, dû aux lits de réanimation. La moyenne est sur 7 jours donc la baisse est en cours mais on part de haut ! Mais on est bien sur une décrue. Il est possible qu'il y ait une différenciation des départements de la région.

L'enjeu est que les citoyens demeurent mobilisés aux gestes de prévention.

[Lire la suite](#)

Réunion ARS / FEDERATIONS du 6 mai 2020 - La réunion téléphonique de ce jour portait sur :

- Matériel
- Problème d'absentéisme
- Déconfinement et reprise d'activité
- Reprises des visites familles
- Admission en EHPAD
- Intervention médecine et IDE en ESMS (avec les document-types)

Masques : Evolution de la doctrine liée au déconfinement secteur sanitaire et médico-social (document qui doit arriver aujourd'hui avec a priori augmentation des quantités)

Sur le secteur de l'aide à domicile, travail sur la reprise et les besoins pour pouvoir reprendre dans les meilleures conditions possibles.

Formation du CPIAS sur hygiène et mesures barrières

Formation sur le repérage des fragilités à domicile (en attente du retour du PGI pour leur capacité à pouvoir répondre rapidement)

Possibilité d'élargir l'accès aux tests dans le cadre de la reprise progressive de l'activité ...

[Lire la suite](#)

La réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS du 30.04.20 portait sur :

- Point de situation
- Niveaux de contact tracing
- Indicateurs vert ou rouge
- Question-réponses des fédérations

[Lire la suite](#)

La première réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS du 29.04.20 portait sur :

- Matériel
- Interpellation inspection du travail et médecine du travail
- Equipement
- Test
- Déconfinement
- Accueils de jour, ESA, plateforme de répit, hébergement temporaire
- questions diverses

[LIRE LA SUITE](#)

La deuxième réunion téléphonique du 29.04.20 portait sur la reprise d'activité à domicile des personnes âgées : [LIRE LA SUITE](#)

La réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS du 24 avril portait sur :

- Point de situation
- Reprise de l'activité sanitaire « non-COVID »
- Reprise des visites ESMS et dotation en masques
- Tests
- Déconfinement et post-confinement

[Lire la suite](#)

La réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS du 22 avril portait sur :

- Visites dans les EHPAD
- Renfort en personnel
- Personnes handicapées
- Tests
- Matériel
- Questions financières et budgétaires

[Lire la suite](#)

La réunion téléphonique ARS / FEDERATIONS du 17 avril portait sur :

- Point de la situation
- Aide à la Communication
- Reprise de l'activité sanitaire « non COVID »
- Doctrine Parcours Personnes âgées en sortie d'hospitalisation
- Tests
- Problématique Ressources Humaines
- Equipements – Déchets DASRI

Retrouvez le compte-rendu complet : [ICI](#)

[Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2020](#)

[Stratégie régionale de dépistage SRAS-cov2 dans les EHPAD et EMS en Bourgogne Franche-Comté](#)

[Compte-rendu de la réunion du 10 avril 2020](#)

[Doctrine régionale relative au parcours des personnes âgées en sortie d'hospitalisation COVID :](#)

- Orientation prioritairement axée vers les services de Soins de Suite et de Réadaptation,
- Admission en EHPAD,
- Retour domicile

[Compte-rendu de la réunion du 2 avril 2020](#)

[Compte-rendu de la réunion du 30 mars 2020](#)

[Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2020](#) - [Relevé de discussions de l'ARS](#)